

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Plaquette Mango**
Forme du produit : Mélange
Code du produit :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant.

Utilisations déconseillées

: Toutes les utilisations non spécifiées dans cette section ou dans la section 7.3

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS
140 Route des Moulins
38490 CHIMILIN - FRANCE
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14
richard.paquet@impex.fr - www.impex.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

Tél : +48 62 767 33 21, disponible uniquement pendant les heures de travail (8h-17h) du lundi au vendredi. 112 disponible en dehors des heures de travail.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412 Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	: -
Mentions de danger (CLP)	: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
Phrases EUH	: EUH208 - Contient Linalool, 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, Pin-2(10)-ene, 2-ethyl-N-methyl-N-(3-methylphenyl)butanamide, Citronellol, Delta-damascone, (E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dipropylène glycol monoéthyl ether (1)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	50 - 75	Non classé
2-Tert-Butylcyclohexyl Acetate	(N° CAS) 88-41-5 (N° CE) 201-828-7 (N° REACH) 01-2119970713-33	2,5 - 10	Aquatic Chronic 2, H411
Acétate de benzyle	(N° CAS) 140-11-4 (N° CE) 205-399-7 (N° REACH) 01-2119638272-42	2,5 - 10	Aquatic Chronic 3, H412
Diethyl malonate	(N° CAS) 105-53-3 (N° CE) 203-305-9	1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319
Hexahydro-4,7-Methano-1H-Inen-6-Yl Propionate	(N° CAS) 17511-60-3 (N° CE) 241-514-7 (N° REACH) 01-2119969447-21	1 - 2,5	Aquatic Chronic 2, H411
Linalool	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	(N° CAS) 68039-49-6 (N° CE) 268-264-1 (N° REACH) 01-2119982384-28	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Pin-2(10)-ene	(N° CAS) 127-91-3 (N° CE) 204-872-5 (N° REACH) 01-2119519230-54	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 1, H410
Allyl heptanoate	(N° CAS) 142-19-8 (N° CE) 205-527-1 (N° REACH) 01-2119488961-23	< 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
4-methyl-3-decen-5-ol	(N° CAS) 81782-77-6 (N° CE) 279-815-0 (N° REACH) 01-2119983528-21	< 1	Aquatic Chronic 2, H411
2-ethyl-N-methyl-N-(3-methylphenyl)butanamide	(N° CAS) 406488-30-0 (N° CE) 446-190-2 (N° Index) 616-191-00-4 (N° REACH) 01-0000018840-70	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Citronellol	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Delta-damascone	(N° CAS) 57378-68-4 (N° CE) 260-709-8 (N° REACH) 01-2119535122-53	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	(N° CAS) 23726-93-4 (N° CE) 245-844-2 (N° REACH) 01-2120105798-49	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411

(1) Substance avec une limite d'exposition professionnelle dans l'Union

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent apparaître après l'exposition.

Par conséquent, en cas de doute, consultez un médecin en cas d'exposition directe au produit chimique ou une gêne persistante, en montrant la FDS de ce produit.

- Premiers soins après inhalation** : Ce produit n'est pas classé comme dangereux par inhalation.
Cependant, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé de retirer la personne affectée de la zone d'exposition, de fournir de l'air pur et de la maintenir au repos.
Demander de l'aide médicale si les symptômes persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau** : Ce produit n'est pas classé comme dangereux lorsqu'il est en contact avec la peau.
Cependant, en cas de contact avec la peau, il est recommandé d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou, si nécessaire, de bien laver la personne affectée avec de l'eau froide et du savon neutre. En cas de réaction grave, consultez un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire** : Bien rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si la personne blessée utilise des lentilles cornéennes, celles-ci doivent être retirées, sauf si elles sont collées aux yeux. Dans le cas contraire, elles pourraient causer des dommages supplémentaires. Dans tous les cas, après le nettoyage, un médecin doit être consulté aussi rapidement que possible avec la FDS du produit.
- Premiers soins après ingestion** : Ne faites pas vomir, mais si cela se produit, gardez la tête baissée pour éviter toute aspiration.
Gardez la personne affectée au repos.
Rincer la bouche et la gorge, car elles pourraient avoir été affectées lors de l'ingestion.

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Les effets aigus et différés sont indiqués dans les rubriques 2 et 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation, mais il contient des substances inflammables. En cas d'inflammation résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriés, utilisez de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les systèmes de protection contre l'incendie.

Agents d'extinction non appropriés : IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser l'eau du robinet comme agent d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En raison de la combustion ou de la décomposition thermique, des sous-produits réactifs sont créés qui peuvent devenir très toxiques et, par conséquent, présenter un risque grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : En fonction de l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection complets et un appareil de protection respiratoire autonome. Des équipements d'urgence minimum devraient être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de secours, ...) conformément à la directive 89/654 / CE.

Dispositions supplémentaires:

Agissez conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'informations sur les mesures à prendre après un accident ou une autre situation d'urgence.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas d'incendie, refroidissez les récipients de stockage et les réservoirs pour les produits susceptibles de combustion, d'explosion ou de BLEVE en raison de températures élevées. Évitez le déversement des produits utilisés pour éteindre le feu dans un milieu aqueux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Isolez les fuites à condition qu'il n'y ait aucun risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche.

Évacuez la zone et éloignez les personnes sans protection. Un équipement de protection individuelle doit être utilisé pour éviter tout contact avec le produit déversé (voir rubrique 8). Prévenir avant tout la formation de mélanges inflammables vapeur-air, soit par ventilation, soit par l'utilisation d'un milieu inerte.

Détruire toute source d'inflammation. Éliminez les charges électrostatiques en reliant toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique pourrait se former et en veillant à ce que toutes les surfaces soient connectées à la terre.

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez à tout prix tout type de déversement dans un milieu aqueux. Contenir le produit absorbé de manière appropriée dans des récipients hermétiquement fermés. Aviser l'autorité compétente en cas d'exposition au grand public ou à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Recommandation : Absorber le déversement à l'aide de sable ou d'un absorbant inerte et placez-le dans un endroit sûr.
- Ne pas absorber dans la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles.
- Pour tout problème lié à l'élimination, consultez la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité
- Respecter la législation en vigueur concernant la prévention des risques industriels.
- Conserver les récipients hermétiquement. Contrôler les déversements et les résidus en les détruisant avec des méthodes sûres (rubrique 6).
- Évitez les fuites du conteneur.
- Maintenir l'ordre et la propreté lorsque des produits dangereux sont utilisés..
- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions : Eviter l'évaporation du produit car il contient des substances inflammables, qui pourraient former des mélanges vapeur / air inflammables en présence de sources d'inflammation. Contrôlez les sources d'inflammation (téléphones portables, étincelles, ...) et effectuez des transferts à basse vitesse pour éviter la création de charges électrostatiques.
- Évitez les éclaboussures et les pulvérisations.
- Consultez la rubrique 10 pour connaître les conditions et matériaux à éviter.
- Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques : Ne pas manger ni boire pendant le processus, se laver les mains ensuite avec des produits de nettoyage appropriés.
- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux : En raison du danger que ce produit présente pour l'environnement, il est recommandé de l'utiliser dans une zone contenant des barrières anti-contamination en cas de déversement, ainsi que de disposer d'un matériau absorbant à proximité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques de stockage : Stocker dans un endroit frais et sec et et bien ventilé.
- Conditions générales de stockage : Eviter les sources de chaleur, radiation, électricité statique et le contact avec les aliments. Pour les informations complémentaires, voir la sous-rubrique 10.5

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

À l'exception des instructions déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de fournir de recommandation spéciale concernant les utilisations de ce produit.

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées sur le lieu de travail :

Dipropylène glycol monoéthyl ether (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France	Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
France	Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

DNEL (travailleurs)

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Identification		Aiguë		Long terme	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Dipropylene Glycol Methyl Ether	Oral	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable
CAS: 34590-94-8	Dermal	Non-applicable	Non-applicable	50 - 80 mg/kg	Non-applicable
EC: 252-104-2	Inhalation	Non-applicable	Non-applicable	295 - 325 mg/m ³	Non-applicable
Benzyl acetate	Oral	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable
CAS: 140-11-4	Dermal	-2,5 - 27,5 mg/kg	Non-applicable	-8,75 - 21,25 mg/kg	Non-applicable
EC: 205-399-7	Inhalation	28,8 - 58,8 mg/m ³	Non-applicable	6,9 - 36,9 mg/m ³	Non-applicable
Linalool	Oral	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable
CAS: 78-70-6	Dermal	-10 - 20 mg/kg	Non-applicable	-12,5 - 17,5 mg/kg	Non-applicable
EC: 201-134-4	Inhalation	1,5 - 31,5 mg/m ³	Non-applicable	-12,2 - 17,8 mg/m ³	Non-applicable
Citronellol	Oral	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable
CAS: 106-22-9	Dermal	Non-applicable	Non-applicable	312,4 - 342,4 mg/kg	Non-applicable
EC: 203-375-0	Inhalation	Non-applicable	-5 - 25 mg/m ³	146,6 - 176,6 mg/m ³	-5 - 25 mg/m ³

DNEL (consommateurs)

Identification		Aiguë		Long terme	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Dipropylene Glycol Methyl Ether	Oral	Non-applicable	Non-applicable	-13,33 - 16,67 mg/kg	Non-applicable
CAS: 34590-94-8	Dermal	Non-applicable	Non-applicable	0 - 30 mg/kg	Non-applicable
EC: 252-104-2	Inhalation	Non-applicable	Non-applicable	22,2 - 52,2 mg/m ³	Non-applicable
Benzyl acetate	Oral	-8,75 - 21,25 mg/kg	Non-applicable	-11,88 - 18,13 mg/kg	Non-applicable
CAS: 140-11-4	Dermal	-8,75 - 21,25 mg/kg	Non-applicable	-11,88 - 18,13 mg/kg	Non-applicable
EC: 205-399-7	Inhalation	-4 - 26 mg/m ³	Non-applicable	-9,5 - 20,5 mg/m ³	Non-applicable
Linalool	Oral	-13,8 - 16,2 mg/kg	Non-applicable	-14,8 - 15,2 mg/kg	Non-applicable
CAS: 78-70-6	Dermal	-12,5 - 17,5 mg/kg	Non-applicable	-13,75 - 16,25 mg/kg	Non-applicable
EC: 201-134-4	Inhalation	-10,9 - 19,1 mg/m ³	Non-applicable	-14,3 - 15,7 mg/m ³	Non-applicable
Citronellol	Oral	Non-applicable	Non-applicable	-1,2 - 28,8 mg/kg	Non-applicable
CAS: 106-22-9	Dermal	Non-applicable	Non-applicable	181,4 - 211,4 mg/kg	Non-applicable
EC: 203-375-0	Inhalation	Non-applicable	-5 - 25 mg/m ³	32,8 - 62,8 mg/m ³	-5 - 25 mg/m ³

PNEC

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Identification

Dipropylene Glycol Methyl Ether CAS: 34590-94-8	STP	4153 - 4183 mg/L	Fresh water	4 - 34 mg/L
	Soil	-12,26 - 17,74 mg/kg	Marine water	-13,1 - 16,9 mg/L
EC: 252-104-2	Intermittent	175 - 205 mg/L	Sediment (Fresh water)	55,2 - 85,2 mg/kg
	Oral	Non-applicable	Sediment (Marine water)	-7,98 - 22,02 mg/kg
Benzyl acetate CAS: 140-11-4	STP	-6,45 - 23,55 mg/L	Fresh water	-15 - 15 mg/L
	Soil	-14,98 - 15,02 mg/kg	Marine water	-15 - 15 mg/L
EC: 205-399-7	Intermittent	-14,96 - 15,04 mg/L	Sediment (Fresh water)	-14,89 - 15,11 mg/kg
	Oral	Non-applicable	Sediment (Marine water)	-14,99 - 15,01 mg/kg
Linalool CAS: 78-70-6	STP	-5 - 25 mg/L	Fresh water	-14,8 - 15,2 mg/L
	Soil	-14,67 - 15,33 mg/kg	Marine water	-14,98 - 15,02 mg/L
EC: 201-134-4	Intermittent	-13 - 17 mg/L	Sediment (Fresh water)	-12,78 - 17,22 mg/kg
	Oral	-7,2 - 22,8 g/kg	Sediment (Marine water)	-14,78 - 15,22 mg/kg
Citronellol CAS: 106-22-9	STP	565 - 595 mg/L	Fresh water	-15 - 15 mg/L
	Soil	-15 - 15 mg/kg	Marine water	-15 - 15 mg/L
EC: 203-375-0	Intermittent	-14,98 - 15,02 mg/L	Sediment (Fresh water)	-14,97 - 15,03 mg/kg
	Oral	Non-applicable	Sediment (Marine water)	-15 - 15 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail :

Par mesure préventive, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection individuelle de base portant le «marquage CE» correspondant conformément à la directive 89/686 / CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, maintenance, classe de protection,...), consultez la notice d'information fournie par le fabricant.

Pour plus d'informations, voir la sous-rubrique 7.1. Toutes les informations contenues dans ce document sont des recommandations qui nécessitent des précisions de la part des services de prévention des risques au travail, car on ne sait pas si l'entreprise dispose de mesures supplémentaires.

Protection oculaire et du visage	: Protection du visage obligatoire. Lunettes panoramiques contre les éclaboussures / projections. – CE Cat II – Norme EN 166 :2001 ; EN ISO 4007 :2012
	Nettoyer tous les jours et désinfecter périodiquement conformément aux instructions du fabricant. Utilisez-le s'il y a un risque d'éclaboussure.
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection. – CE Cat I
	Remplacez-le avant tout signe de détérioration. En cas d'exposition prolongée au produit pour les utilisateurs professionnels / industriels, CE III est recommandé conformément à la réglementation EN ISO 6529: 2001, EN ISO 6530: 2005, EN ISO 13688: 2013, EN 464: 1994.
Protection des mains	: Protection des mains obligatoire. Gants de protection contre les risques mineurs. – CE Cat I
	Remplacez les gants en cas de dommage. En cas d'exposition prolongée au produit pour les utilisateurs professionnels / industriels, nous recommandons l'utilisation de gants CE III conformes aux normes EN 420 et EN 374.
	"Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être prédite à l'avance avec une fiabilité absolue et doit donc être vérifiée avant l'application"
Protection des voies respiratoires	: L'utilisation d'un équipement de protection sera nécessaire si un brouillard se forme ou si les valeurs limites d'exposition professionnelle sont dépassées.
Mesures d'urgence supplémentaires	: Douche de sécurité – ANSI Z358-1 ; ISO 3864-1 :2002
	Fontaine oculaire – DIN 12 899 ; ISO 3864-1 :2002

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Contrôle de l'exposition environnementale	: Conformément à la législation communautaire sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter les déversements dans l'environnement du produit et de son conteneur. Pour plus d'informations, voir la sous-rubrique 7.1
Composés Organiques Volatils	: En ce qui concerne la directive 2010/75 / UE, ce produit présente les caractéristiques suivantes: C.O.V. : 54,34 % en poids C.O.V.. densité à 20 °C: 535,77 kg / m ³ (535,77 g / L) Nombre moyen de carbone: 7,23 Poids moléculaire moyen: 148,66 g / mol

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Pour des informations complètes, voir la fiche technique du produit.

État physique	: Liquide
Couleur	: Caractéristique
Odeur	: Aromatique
Seuil olfactif	: Non applicable*
Volatilité	:
Point d'ébullition à la pression atmosphérique	: 150°C
Pression de vapeur à 20°C	: 1889 Pa
Pression de vapeur à 50°C	: 74,8 (9,97 kPa)
Taux d'évaporation à 20°C	: Non applicable*
Description du produit	:
Densité à 20 °C	: 984 kg/m ³
Densité relative à 20 °C	: 0,984
Viscosité dynamique à 20°C	: Non applicable*
Viscosité cinématique à 20°C	: Non applicable*
Viscosité cinématique à 40°C	: Non applicable*
Concentration	: Non applicable*
pH	: Non applicable*
Densité de vapeur à 20°C	: Non applicable*
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20°C	: Non applicable*
Solubilité dans l'eau à 20°C	: Non applicable*

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Propriétés de solubilité	: Non applicable*
Température de décomposition	: Non applicable*
Point de fusion / Point de congélation	: Non applicable*
Propriétés explosives	: Non applicable*
Propriétés comburantes	: Non applicable*
Inflammabilité	:
Point d'éclair	: 79°C (n'entretient pas la combustion)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable*
Température d'auto-ignition	: 235°C
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non applicable*
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non applicable*
Explosif	:
Limite inférieure d'explosivité	: Non applicable*
Limite supérieure d'explosivité	: Non applicable*

9.2. Autres informations

Tension de surface à 20°C : Non applicable

Indice de réfraction : Non applicable

* Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas des informations sur la propriété de ses dangers.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est prévue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation.

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou une pression excessives n'est prévue.

10.4. Conditions à éviter

Applicable pour la manipulation et le stockage à température ambiante:

Choc et friction	Contact avec l'air	Augmentation de température	Lumière du soleil	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

10.5. Matières incompatibles

Acides	Eau	Matériaux comburant	Matériaux combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter l'impact direct	Non applicable	Eviter les alcalis et les bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir les sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître les produits de décomposition spécifiques.

Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Les informations expérimentales relatives aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

Contient des glycols. Il est recommandé de ne pas respirer les vapeurs pendant des périodes prolongées en raison de la possibilité d'effets dangereux pour la santé.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, des effets néfastes sur la santé peuvent entraîner des effets néfastes sur la santé, selon le moyen d'exposition utilisé:

- | | |
|--|--|
| Toxicité aiguë (orale) | : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toutefois, il contient des substances classées comme dangereuses pour la consommation. Pour plus d'informations, voir rubrique 3. |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour le contact avec la peau. Pour plus d'informations, voir rubrique 3. |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour l'inhalation. Pour plus d'informations, voir rubrique 3. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir rubrique 3. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir rubrique 3. |

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : **Respiratoire:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses avec des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.
- Cutanée:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses avec des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir rubrique 3..
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.
- Pour plus d'informations, voir la rubrique 3.
- Cancérogénicité** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour les effets mentionnés.
- Pour plus d'informations, voir la rubrique 3. IARC: Eugéno (3)
- Toxicité pour la reproduction** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.
- Pour plus d'informations, voir la rubrique 3.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour l'inhalation. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.
- Peau:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car ils ne contiennent pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.
- Danger par aspiration** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.

Informations toxicologiques spécifiques sur les substances:

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Identification	Acute toxicity	Genus
Dipropylene Glycol Methyl Ether CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L (4 h)	
2-tert-butylcyclohexyl acetate CAS: 88-41-5 EC: 201-828-7	LD50 oral 4600 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L (4 h)	Rat
Benzyl acetate CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	LD50 oral 2490 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L (4 h)	Rat
Diethyl malonate CAS: 105-53-3 EC: 203-305-9	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L (4 h)	
Propionian 3a,4,5,6,7,7a-heksahydro-4,7-metano-1H-inden-6-ylo CAS: 17511-60-3 EC: 241-514-7	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L (4 h)	
Linalool CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	LD50 oral 3000 mg/kg LD50 dermal 5610 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L	Rat Rabbit
2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde CAS: 68039-49-6 EC: 943-728-2	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation Non-applicable	
Pin-2(10)-ene CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation Non-applicable	
Allyl heptanoate CAS: 142-19-8 EC: 205-527-1	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation Non-applicable	
4-methyl-3-decen-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation Non-applicable	
2-ethyl-N-methyl-N-(3-methylphenyl)butanamide CAS: 406488-30-0 EC: 446-190-2	LD50 oral 500 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L	Rat
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	LD50 oral 3450 mg/kg LD50 dermal 2650 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L	Rat
1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one CAS: 57378-68-4 EC: 260-709-8	LD50 oral 1600 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation >20 mg/L	Rat
(2E)-1-(2,6,6-trimethylcyclohexa-1,3-dien-1-yl)but-2-en-1-one CAS: 23726-93-4 EC: 245-844-2	LD50 oral >2000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg LC50 inhalation Non-applicable	

ATE Mélange

Composant(s) de toxicité inconnue

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Orale	> 2000 mg/kg (Méthode de calcul)	Non applicable
Dermale	> 2000 mg/kg (Méthode de calcul)	Non applicable
Inhalation	> 20 mg/L (4h) (Méthode de calcul)	Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Les informations expérimentales relatives aux propriétés éco-toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

12.1. Toxicité

Identification	Acute toxicity	Species	Genus
Dipropylene Glycol Methyl Ether	LC50 10000 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Fish
CAS: 34590-94-8	EC50 1919 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacean
EC: 252-104-2	EC50 Non-applicable		
2-tert-butylcyclohexyl acetate	LC50 1 - 10 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 88-41-5	EC50 1 - 10 mg/L		Crustacean
EC: 201-828-7	EC50 1 - 10 mg/L		Algae
Benzyl acetate	LC50 Non-applicable		
CAS: 140-11-4	EC50 17 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacean
EC: 205-399-7	EC50 110 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus	Algae
Diethyl malonate	LC50 10.8 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Fish
CAS: 105-53-3	EC50 Non-applicable		
EC: 203-305-9	EC50 Non-applicable		
Propionian 3a,4,5,6,7,7a-heksahydro-4,7-metano-1H-inden-6-ylu	LC50 1 - 10 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 17511-60-3	EC50 1 - 10 mg/L		Crustacean
EC: 241-514-7	EC50 1 - 10 mg/L		Algae
Linalool	LC50 27.8 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Fish
CAS: 78-70-6	EC50 59 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacean
EC: 201-134-4	EC50 88.3 mg/L (96 h)	Scenedesmus subspicatus	Algae
2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	LC50 1 - 10 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 68039-49-6	EC50 1 - 10 mg/L		Crustacean
EC: 943-728-2	EC50 1 - 10 mg/L		Algae

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Pin-2(10)-ene	LC50	0.1 - 1 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 127-91-3	EC50	0.1 - 1 mg/L		Crustacean
EC: 204-872-5	EC50	0.1 - 1 mg/L		Algae
Allyl heptanoate	LC50	0.1 - 1 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 142-19-8	EC50	0.1 - 1 mg/L		Crustacean
EC: 205-527-1	EC50	0.1 - 1 mg/L		Algae
4-methyl-3-decen-5-ol	LC50	0.1 - 1 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 81782-77-6	EC50	0.1 - 1 mg/L		Crustacean
EC: 279-815-0	EC50	0.1 - 1 mg/L		Algae
2-ethyl-N-methyl-N-(3-methylphenyl)butanamide	LC50	6.8 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Fish
CAS: 406488-30-0	EC50	22 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacean
EC: 446-190-2	EC50	26 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algae
1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	LC50	0.1 - 1 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 57378-68-4	EC50	0.1 - 1 mg/L		Crustacean
EC: 260-709-8	EC50	0.1 - 1 mg/L		Algae
(2E)-1-(2,6,6-trimethylcyclohexa-1,3-dien-1-yl)but-2-en-1-one	LC50	1 - 10 mg/L (96 h)		Fish
CAS: 23726-93-4	EC50	1 - 10 mg/L		Crustacean
EC: 245-844-2	EC50	1 - 10 mg/L		Algae

12.2. Persistance et dégradabilité

Identification	Degradability	Biodegradability
Dipropylene Glycol Methyl Ether	BOD5 Non-applicable	Concentration Non-applicable
CAS: 34590-94-8	COD 0.00202 g O2/g	Period 28 days
EC: 252-104-2	BOD5/COD Non-applicable	% Biodegradable 73 %
Benzyl acetate	BOD5 Non-applicable	Concentration 10 mg/L
CAS: 140-11-4	COD Non-applicable	Period 28 days
EC: 205-399-7	BOD5/COD Non-applicable	% Biodegradable 100 %
Diethyl malonate	BOD5 Non-applicable	Concentration 100 mg/L
CAS: 105-53-3	COD Non-applicable	Period 14 days
EC: 203-305-9	BOD5/COD Non-applicable	% Biodegradable 86 %

Identification	Degradability	Biodegradability
Linalool	BOD5 Non-applicable	Concentration 100 mg/L
CAS: 78-70-6	COD Non-applicable	Period 28 days
EC: 201-134-4	BOD5/COD 0.55	% Biodegradable 90 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Identification	Bioaccumulation potential
Dipropylene Glycol Methyl Ether	BCF 1
CAS: 34590-94-8	Pow Log -0.06
EC: 252-104-2	Potential Low
Benzyl acetate	BCF 8
CAS: 140-11-4	Pow Log 1.96
EC: 205-399-7	Potential Low
Linalool	BCF 39
CAS: 78-70-6	Pow Log 2.97
EC: 201-134-4	Potential Moderate

12.4. Mobilité dans le sol

Identification	Absorption/desorption	Volatility
Benzyl acetate CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	Koc Non-applicable	Henry Non-applicable
	Conclusion Non-applicable	Dry soil Non-applicable
	Surface tension 3,558E-2 N/m (25 °C)	Moist soil Non-applicable
Diethyl malonate CAS: 105-53-3 EC: 203-305-9	Koc Non-applicable	Henry Non-applicable
	Conclusion Non-applicable	Dry soil Non-applicable
	Surface tension 3,133E-2 N/m (25 °C)	Moist soil Non-applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non décrit

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code	Description	Classe Déchet (Règlement UE N° 1357/2014)
07 01 04*	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.	Dangereux

Type de déchet : HP14 Ecotoxique

Méthodes de traitement des déchets : Consultez le responsable du service déchets autorisé pour les opérations d'évaluation et d'élimination conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98 / CE). Comme sous 15 01 (2014/955 / CE) du code et si le conteneur a été en contact direct avec le produit, celui-ci sera traité de la même manière que le produit réel. Sinon, il sera traité comme un résidu non dangereux. Nous ne recommandons pas l'élimination dans les égouts. Voir sous-rubrique 6.2

Réglementation relative à la gestion des déchets: Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont énoncées.
Législation communautaire: Directive 2008/98 / CE, 2014/955 / UE, Règlement (UE) n ° 1357/2014

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Substances candidates à l'autorisation en vertu du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH): non applicable

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH ("Liste des autorisations") et date d'expiration: Non applicable

Règlement (CE) n ° 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Non applicable

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012, en ce qui concerne l'importation et l'exportation de produits chimiques dangereux: Non applicable

Seveso III : Non applicable

Limites à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII, REACH, etc.):

Non applicable

Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité comme base pour effectuer des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et la mise au rebut de ce produit.

Autre législation :

Le produit pourrait être affecté par la législation sectorielle

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Fiche de données de sécurité

FDS-190054 Plaquette Mango

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 29/01/2019 Version: 1.00

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Linalool, 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, Pin-2(10)-ene, 2-ethyl-N-methyl-N-(3-methylphenyl)butanamide, Citronellol, Delta-damascone, (E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit